

## Décision relative à une demande de modification de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **SORCAZEO**

de la société M. CAZORLA S.L.

enregistrée sous le n°2018-3594

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 7 novembre 2019,

La modification du permis de commerce parallèle **est accordée** (ajout d'emballages concernant le produit EVOLUTION, n°15071, importé d'Italie) pour le produit phytopharmaceutique désigné ci-après, avec les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Avertissement :

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France.

### Informations générales sur le produit

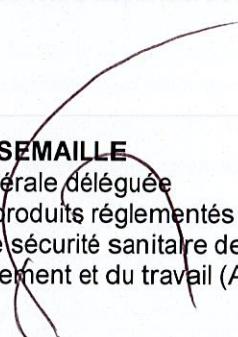
<b>Nom du produit</b>	SORCAZEO	
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle	
<b>Titulaire</b>	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA, n°4, 17761 CABANES, Espagne	
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)	
<b>Contenant</b>	26,5 g/L - pyraflufène-éthyle	
<b>Produit identique autorisé en France</b>	Nom commercial N° AMM	SORCIER 2110101
<b>Numéro d'intrant</b>	470-2015.01	
<b>Numéro de permis</b>	2150763	
<b>Fonction</b>	Herbicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du permis de commerce parallèle du produit.

A Maisons-Alfort le,

**27 NOV. 2019**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE I : Modalités d'autorisation du produit

---

### Vente et distribution

Le titulaire du permis peut mettre sur le marché le produit dans les emballages supplémentaires suivants :

Emballage	Contenance
Bidons en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	5 L